



## LETTRÉ MENSUELLE

**CFE-CGC**

**De l'UES Inetum**

<https://cfecgc-inetum.fr>  
[contact@cfecgc-inetum.fr](mailto:contact@cfecgc-inetum.fr)

### Sommaire

Page 1	CRA 35 / Congés
Page 2	Mobilisation le 18 septembre
Page 3	Astreintes / heures supplémentaires
Page 4	Mutuelle
Page 5	Agenda
Page 6	Contacts

7 septembre 2025

***Toute l'équipe CFE-CGC vous souhaite une bonne rentrée !***

## Dernière minute : CRA 35 ce n'est pas encore fini

Dans [notre lettre du mois dernier](#), nous émettions des réserves et des inquiétudes sur le remplacement de CRA35 ... et nous avons vu juste.

La direction a dû se rendre à l'évidence et admettre que le remplacement de CRA35 par Chronotime n'est pas prêt, et donc décidée de reporter la fin de CRA35 !

## C'est la rentrée ... posez vos congés !



Pour la plupart d'entre vous, c'est la rentrée après une pause estivale bien méritée 😊

Vous retrouvez votre quotidien, vos collègues, et les prochaines vacances sont une perspective bien lointaine.

Beaucoup d'entre vous se sont vu imposés **20 jours de congés payés pendant la période estivale**, dans un excès de zèle de l'application de la note sur les congés payés qui évoque « *la prise de 15 jours ouvrés minimum, consécutifs ou non, dans la période allant du 1er juin au 30 septembre 2025* ».

Ce n'était qu'une première étape, car, comme chaque année au mois d'octobre, va arriver **l'imposition de congés payés en fin décembre**.

La conséquence de cette imposition de congés payés en été puis en fin d'année, est le risque, pour certains d'entre vous, de ne plus avoir aucun jour de congés payés à disposition de janvier à mai 2026, soit durant 5 long mois ! Ce qui est dommageable pour votre santé et votre équilibre vie perso / vie pro.

Cette imposition est, malheureusement, tout à fait légale dans la mesure où elle respecte un préavis de 2 mois. Alors si vous avez des projets de voyages, de repos, pour début 2026, **prenez les devants en posant dès maintenant vos congés jusqu'en mai 2026**. Les congés ainsi posés et validés (automatiquement au bout d'1 mois) ne pourront pas vous être imposés sur une autre période.

N'oubliez pas que les congés non pris au 31 mai 2026 seront perdus, c'est d'autant plus dommage que, ce repos vous en avez tous besoin.

Pour rappel, vous gardez la main sur vos RTT salariés qui ne peuvent en aucun cas être fixés par votre manager.

**Posez vos congés à vos dates avant que la direction ne les impose pour vous !**



## Les sacrifices pour le monde du travail, ça suffit !

Les travailleurs et travailleuses que nos organisations représentent sont en colère. La multiplication des mobilisations sous diverses formes le confirme. Personne ne peut méconnaître le mécontentement et la fatigue de la population.

Représentant.e.s de la CFTD, CGT, CGT-FO, **CFE-CGC**, CFTC, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, nous nous sommes réunis à Paris ce vendredi 29 août 2025.

Les pistes de budget présentées le 15 juillet par le premier Ministre ont été immédiatement et unanimement condamnées par nos organisations.

En effet, les différentes mesures budgétaires avancées sont d'une brutalité sans précédent. Le Gouvernement a choisi encore une fois de faire payer les travailleuses et les travailleurs, les précaires, les retraité·es, les malades : la suppression de deux jours fériés, des coupes dans les services publics, la remise en cause du droit du travail, une énième réforme de l'assurance chômage, le gel des prestations sociales et celui des salaires des fonctionnaires comme des contractuel·les, la désindexation des pensions de retraites, le doublement des franchises médicales, la remise en cause de la 5ème semaine de congés payés... Autant de mesures aussi brutales que profondément injustes. Ce qui creuse la dette, ce sont aussi les baisses d'impôts pour les riches et les 211 Mds d'aides publiques captées par les plus grandes entreprises !

Ensemble, nous alertons solennellement sur ce contexte et la situation de notre pays. Depuis le passage en force du Président de la République sur la réforme des retraites notre pays s'enfoncé dans une profonde crise sociale et démocratique.

Les inégalités et le nombre de personnes basculant en dessous du seuil de pauvreté explosent, les conséquences du changement climatique se multiplient et ont des impacts directs sur les travailleurs et travailleuses, les fermetures d'entreprises et suppressions

d'emplois se multiplient, les services publics sont en crise, les salaires ne permettent pas de vivre dignement de son travail, les travailleurs et travailleuses essentielles attendent toujours reconnaissance et dignité au travail...

Plus que jamais, le partage de la valeur et des richesses, la revalorisation des salaires et l'égalité entre les femmes et les hommes sont indispensables.

Plutôt que de modifier son projet de budget afin de répondre à la situation inédite du déficit, le premier Ministre a décidé d'une stratégie de diversion en se soumettant à un vote de confiance le 8 septembre. Pour nos organisations, la construction d'un tout autre budget porteur d'espoir, de justice sociale et de justice fiscale est impérative.

Nos organisations syndicales refusent que ce soient encore les travailleuses et travailleurs, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraité·es qui payent la facture, à la fois financièrement, mais aussi par une flexibilité accrue.

Depuis le mois de juillet, elles se mobilisent dans l'ensemble des entreprises et administrations, dans les territoires et professions en allant à la rencontre des travailleurs et travailleuses afin qu'elles et ils signent la pétition intersyndicale [stopbudgetbayrou.fr](http://stopbudgetbayrou.fr)

**Aujourd'hui, nos organisations appellent à une journée de mobilisation sur l'ensemble du territoire, le 18 septembre 2025, y compris par la grève et la manifestation.**

Le musée des horreurs du projet de budget doit être abandonné. Les exigences sociales doivent être enfin prises en compte !

Nous voulons :

- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques ;
- des mesures pour lutter contre la précarité et renforcer la solidarité ;
- des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France et des mesures contre les licenciements ;
- la justice fiscale, avec la mise en place de dispositifs qui taxent les gros patrimoines et les très hauts revenus, contraignent le versement des dividendes et conditionnent fortement les aides aux entreprises ;
- une protection sociale de haut niveau et l'abandon de la retraite à 64 ans.

Nous appelons les travailleuses et les travailleurs à se mobiliser massivement pour changer la donne et gagner des avancées ! Nos organisations restent en contact, conviennent de se revoir après cette journée de mobilisation et de grève et se réservent la possibilité de prendre toute initiative nécessaire.

## Astreintes, vous avez des droits



**En 2024**, sur un effectif UES de 9150 salariés, **1096 ont effectués des astreintes** soit **11,98%**. La plupart chez TECHNOLOGIE (87,68%).

A noter que **13 salariés ont effectué plus de 140 jours d'astreinte dans l'année** et ont donc dépassé les limites prévues par l'accord actuel. La **CFE-CGC** demande une procédure de contrôle plus contraignante visant à mieux protéger la santé des salariés concernés.

L'accord actuel est entré en application en janvier 2023 pour une durée de 4 ans (jusqu'au 31/12/2026).

On peut résumer ses principales caractéristiques comme suit :

- Un salarié ayant donné son accord pour la réalisation d'astreintes peut, moyennant un délai de prévenance d'un mois, **mettre fin à son accord** par écrit.
- Le salarié se voit remettre, avant le début de l'astreinte, une **note d'information** reprenant l'ensemble des droits et obligations liés à l'astreinte.
- Un salarié ne peut effectuer des périodes d'astreinte **au-delà de 140 jours** calendaires par année civile.
- Un salarié ne peut être d'astreinte **plus de deux week-ends consécutifs, ni plus de quatorze jours calendaires consécutifs**.
- La combinaison de ces deux mesures ne doit **pas permettre à un salarié d'être en astreinte plus de 25 semaines calendaires par année civile**.
- **La prime d'astreinte en semaine** (du lundi soir au samedi matin) est de 6,50 € par heure, avec un plafond de 48,75 € / tranche de 24h.
- **La prime d'astreinte en Week-End et jour férié** est de 10,80 € par heure avec un plafond maxi de 81 € / tranche de 24 h. Celle-ci est doublée pour le 1<sup>er</sup> mai et pour les réveillons de Noël (24 décembre) et du Nouvel An (31 décembre).

**Pour toute précision complémentaire, prenez contact avec vos représentants CFE-CGC**

## Astreintes et heures supplémentaires

### Le client demande mais ne décide pas



La décision de demander au salarié d'effectuer des astreintes ou des heures supplémentaires est une prérogative de l'employeur dans le cadre de ce qu'on appelle son pouvoir de direction, c'est-à-dire de son pouvoir d'organiser comme il l'entend l'activité de ses salariés.

Si demain, un client demande à un salarié Inetum de faire des astreintes ou des heures supplémentaires, ce client outrepassse son rôle, car il existe un lien de non-subordination entre le client et le salarié Inetum, cela veut dire qu'il n'a pas le droit de demander directement au salarié Inetum.

#### Mais alors que faire ?

C'est très simple, il faut demander à son client de contacter le commercial du compte pour faire valoir ce besoin.

Le cas échéant, on peut aussi contacter soi-même le commercial/manager, mais ce n'est pas notre rôle. Dans ce cas, il est prudent de tout tracer par écrit, par mail, surtout si les échanges sont par téléphone.

... *suite page suivante* ...

## Astreintes et heures supplémentaires

### Le client demande mais ne décide pas (suite)

#### Pourquoi faire ça ?

Il existe deux raisons :

- 1) Le contrat signé entre le client et Inetum ne prévoit peut-être pas des astreintes ou des heures supplémentaires, ou prévoit un quota maximum par période (semaine, mois, trimestre, ...).  
Dans ce cas, si un salarié accepte la demande du client, sans que cela soit validé par son commercial/manager et qu'Inetum ne peut pas les refacturer au client (faute d'accord) ... et bien les heures ne seront pas payées, tout simplement !
- 2) Si un salarié a un accident de voiture à 21 h en rentrant chez lui, Inetum pourrait refuser de prendre en compte cet accident en accident de trajet avec les indemnités associés car le salarié aurait largement dépassé les horaires de son retour à domicile.

#### C'est déjà arrivé ?

Hélas oui, alors protégeons-nous ! Pensons à nous assurer que le manager ait bien validé les astreintes ou les heures supplémentaires AVANT de les effectuer pour être payés et assurés sur notre trajet domicile-travail. D'autant plus dans le cas d'un trajet effectué en fin de journée ou la nuit, lors duquel, avec la charge mentale de la journée et le stress des heures supplémentaires, nous pouvons être fatigué au moment de prendre le volant.

## Mutuelle : les syndicats restent mobilisés !



Depuis la hausse vertigineuse des cotisations santé pour les inactifs (+ 25%) et les conjoints (+142%) intervenue en début d'année, vos représentants **CFE-CGC** au CSE Central et dans les réunions paritaires restent mobilisés dans une démarche intersyndicale, afin de revenir à un régime de cotisation santé plus équitable.

Pour cela, parallèlement à l'action engagée au CSE Central pour faire annuler la consultation de janvier 2025, dont l'audience se tiendra ce mois ci, les organisations syndicales représentatives ont œuvré activement lors des réunions paritaires de négociation. La Direction a refusé de concéder quoi que ce soit lors des négociations, se contentant de proposer un régime au rabais. Face à ce refus, les organisations syndicales (**CFE-CGC**, CFTC, CGT et Solidaires Informatiques) ont décidé d'assigner Inetum en justice, pour non respect de l'accord d'entreprise sur la Prévoyance Santé. Ceci sans la CFDT, dont la fédération a refusé la participation, ce que nous regrettons bien évidemment.

# L'Agenda

## JUILLET, 2025

**04 RÉUNION CSEC**  
JUIL

**09 RÉUNION PARITAIRE**  
JUIL

**10 RÉUNION COMMISSION ACTION LOGEMENT**  
JUIL

**22 RÉUNION CSE NORD**  
JUIL

**22 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-ALPES**  
JUIL

**24 RÉUNION CSE SUD-OUEST (ÉCONOMIQUE)**  
JUIL

**24 RÉUNION CSE EST (TEAMS)**  
JUIL

**25 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE (SOPHIA)**  
JUIL

**29 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE**  
JUIL

**30 RÉUNION PARITAIRE**  
JUIL

**31 RÉUNION CSEC**  
JUIL

## AOÛT, 2025

**07 RÉUNION COMMISSION ACTION LOGEMENT**  
AOÛT

## SEPTEMBRE, 2025

**04 RÉUNION CCSCT AUVERGNE RHÔNE-ALPES**  
SEP

**09 RÉUNION CSSCT EST À NANCY**  
SEP

**10 RÉUNION CSEC**  
SEP

**11 RÉUNION COMMISSION ACTION LOGEMENT**  
SEP

**11 RÉUNION PARITAIRE**  
SEP

**12 COMMISSION CENTRALE SANTÉ SÉCURITÉ CONDITION DE TRAVAIL**  
SEP

**16 RÉUNION CSSCT MÉDITERRANÉE (SOPHIA)**  
SEP

**16 RÉUNION CCSCT ÎLE DE FRANCE**  
SEP

**18 MOUVEMENT NATIONAL INTERSYNDICAL**  
SEP

**18 COMITÉ PILOTAGE PROJET HANDICAP**  
SEP

**23 RÉUNION CSE AUVERGNE RHÔNE-ALPES**  
SEP

**25 RÉUNION CSE SUD-OUEST**  
SEP

**25 RÉUNION CSE EST (TEAMS)**  
SEP

**30 RÉUNION CSE ÎLE DE FRANCE**  
SEP

**30 RÉUNION CSE MÉDITERRANÉE (AIX)**  
SEP

**30 RÉUNION CSE NORD**  
SEP

# Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

**IMPORTANT** : les adresses courriel indiquées ci-après sont gérées par la seule CFE-CGC sur des serveurs qui lui sont propres et en toute indépendance du Groupe Inetum

**Olivier MAULMY**  
 Délégué Syndical Central UES  
 ☎ 07 87 16 17 19  
[olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr](mailto:olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr)



**François LECLUSE**  
 Délégué Syndical Central adjoint UES  
 ☎ 07 80 02 68 59  
[francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr](mailto:francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr)

Inetum Services			
IDF	Ludovic BOULLIN Katia LESPINE	☎ 06 76 28 46 99 ☎ 06 49 57 18 48	<a href="mailto:ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr">ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:katia.lespine@cfecgc-inetum.fr">katia.lespine@cfecgc-inetum.fr</a>
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	<a href="mailto:benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr">benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr</a>
OUEST	Pascal HOUSSIN Karine ROUE Maxime BUJEAU Thierry PLUMER	☎ 06 98 38 41 55 ☎ 07 72 36 90 13 ☎ 06 70 68 67 50 ☎ 07 84 45 42 57	<a href="mailto:pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr">pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:karine.roue@cfecgc-inetum.fr">karine.roue@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:maxime.bujeau@cfecgc-inetum.fr">maxime.bujeau@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:contact@cfecgc-inetum.fr">contact@cfecgc-inetum.fr</a>
NORD	Brigitte DURIEZ Nancy VARDON Eric PRETRE	☎ 07 60 14 82 33 ☎ 06 82 66 02 15 ☎ 07 60 14 82 33	<a href="mailto:brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr">brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:nancy.vardon@cfecgc-inetum.fr">nancy.vardon@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:contact@cfecgc-inetum.fr">contact@cfecgc-inetum.fr</a>
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE Bruno MAZALE Bruno MONTET	☎ 07 80 02 68 59 ☎ 06 16 12 71 27 ☎ 06 03 73 36 22	<a href="mailto:francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr">francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr">bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:contact@cfecgc-inetum.fr">contact@cfecgc-inetum.fr</a>
MÉDITERRANEE	Yves AMATE Christian THOMAS	☎ 06 19 73 52 29 ☎ 07 87 16 17 19	<a href="mailto:yves.amate@cfecgc-inetum.fr">yves.amate@cfecgc-inetum.fr</a> <a href="mailto:contact@cfecgc-inetum.fr">contact@cfecgc-inetum.fr</a>
SUD OUEST	Arnaud LEPOINT	☎ 06 03 38 73 69	<a href="mailto:arnaud.lepoint@cfecgc-inetum.fr">arnaud.lepoint@cfecgc-inetum.fr</a>
Nexpublica			
Saint-Ouen	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50	<a href="mailto:bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr">bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr</a>
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76	<a href="mailto:daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr">daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr</a>
Autres entités hors UES			
Metaware	Martin JOURDAN	☎ 06 63 76 16 71	<a href="mailto:contact@cfecgc-inetum.fr">contact@cfecgc-inetum.fr</a>

Web <https://cfecgc-inetum.fr>



Mail [contact@cfecgc-inetum.fr](mailto:contact@cfecgc-inetum.fr)



Olivier Maulmy



**Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !**  
**Adhérez en ligne :**  
<https://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>